

Protégez vos employés contre la

# SILICE RESPIRABLE

Principale composante du sable, de la roche et du béton, la **silice** est **l'un des dangers pour la santé les plus courants auxquels sont exposés les travailleurs du Nouveau-Brunswick**.

- CAREX Canada estime qu'environ **429 000 travailleurs au Canada** sont exposés à la silice dans le cadre de leur travail.
- Une fois libérée dans l'air sous forme de poussière, la silice respirable peut entraîner des maladies graves telles que la **silicose** et le **cancer du poumon**.

La silice pose un **danger** dans de nombreuses industries, **surtout dans l'industrie de la construction**.

Si vous travaillez avec ces matériaux, **vous pourriez être exposé à la silice respirable** :

- **Ciment**
- **Briques**
- **Pierres, sable ou gravier**
- **Verre**
- **Carreaux et céramique**
- **Granit et pierre reconstituée**

La silice peut être respirée lorsque l'un de ces produits est manipulé ou traité d'une façon qui produit de la poussière.

## OUTIL DE CONTRÔLE DE LA SILICE

Accessible à tous les employeurs néo-brunswickois, **l'outil de contrôle de la silice vous permet de prévoir les expositions liées à une tâche en particulier, de choisir les mesures de contrôle appropriées et d'établir un plan de contrôle de l'exposition qui précise l'équipement de protection individuelle requis, et ce, sans devoir procéder à des échantillonnages complexes et coûteux**. Simple, facile à utiliser et fondé sur des données, l'outil de contrôle de la silice offre un moyen pratique de réduire les risques graves posés par la silice respirable dans les lieux de travail.



Apprenez-en plus sur **l'outil de contrôle de la silice** et y accéder :  
[travailsecuritairenb.ca/sujets-de-s%C3%A9curit%C3%A9/silice-respirable](http://travailsecuritairenb.ca/sujets-de-s%C3%A9curit%C3%A9/silice-respirable)

